



Photo prise par drone par Arne Lurhs (image prise en respectant la législation en vigueur)

Chaufferie bois énergie

Les travaux de la chaufferie, conformément au planning prévu, avancent bien.

Les raccordements de l'EHPAD, de l'école et des trois maisons particulières, sont maintenant terminés. Les propriétaires des maisons susceptibles d'être raccordées du fait de leur proximité avec le réseau ont été contactés et 3 ont souhaité ce raccordement. Ces propriétaires paient un droit au branchement à la société Forestener, correspondant à une participation à l'investissement.

L'antenne pour les futurs logements PLURALIS effectuée.

La chaudière ainsi que les panneaux photo voltaïques sur le toit sont installés.

Il reste à réaliser les sous-stations dans les différents bâtiments une fois la période de chauffe terminée, courant juin. Les délais sont respectés, la mise en route est toujours prévue au 3^{ème} trimestre.

Les désagréments liés aux travaux, notamment pour la circulation et le stationnement, sont bientôt terminés. A souligner le professionnalisme des entreprises qui interviennent pour la qualité du travail réalisé. L'aménagement paysager du site autour de la chaufferie est à l'étude.

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Vendredi : 9h00 à 13h00,

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Dépistage COVID 19

Un site de dépistage du COVID 19 ouvre à Vinay, rue Jean Vinay, Château Blanc (vers l'ancienne place du marché).

Ouvert les lundi, jeudi et vendredi de 8 H à 13 H et de 14 H à 17 H. Sans RDV, sans ordonnance.

Point sur la vaccination

Source : Ces informations sont consultables sur le site de Saint Marcellin Isère Communauté

www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

Elles sont actualisées à la date du 30/04/2021, date à laquelle nous imprimons ce bulletin et sont susceptibles de changer rapidement, notamment en fonction des dotations de vaccin.

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous.

Elle est pour le moment réservée à l'ensemble des publics prioritaires suivants :

Les personnes de plus de **60 ans** ;

Le personnel soignant, pompiers et aides à domicile de plus de 50 ans ;

Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 et disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement.

Pour connaître la liste exhaustive des différentes catégories de personnes prioritaires, il faut se rendre sur : www.sante.fr

Attention, le centre de vaccination de Saint-Marcellin n'est actuellement livré par l'Agence Régionale de Santé qu'en doses Pfizer-BioNTech. Les professionnels prioritaires qui peuvent à ce jour bénéficier du vaccin Astra Zeneca doivent se tourner vers leur médecin traitant ou certaines pharmacies.

La vaccination est ouverte aux personnes de plus de 50 ans. Elle sont invitées à prioriser la vaccination directement **chez leur médecin traitant ou en pharmacie**. [+ d'info sur le site du Ministère des solidarités et de la santé](#)

Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

L'inscription préalable est obligatoire avant de se rendre au centre de vaccination.

Directement sur la plateforme Doctolib.fr [en cliquant ici](#)

Des lignes d'information et d'assistance ont été mises en place pour les plus de 70 ans :

Par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté :

04 76 38 53 32

Par le Département de l'Isère :

04 76 00 31 34

En fonction du nombre d'appels simultanés, la ligne téléphonique peut être momentanément saturée. Merci pour votre patience et votre compréhension.

Où et quand se faire vacciner ?

La campagne de vaccination qui a débuté sur le territoire le 18 janvier se poursuit (en fonction des doses vaccinales disponibles) dans l'enceinte de **l'ancien Palais de justice de Saint-Marcellin : accès avenue Felix Faure** (en face de l'entrée de l'hôpital)

Des espaces spécifiques vont être aménagés pour assurer la sécurité de tous. Des personnels soignants, médecins et infirmier(e)s administreront l'injection du vaccin et s'assureront du suivi.

[> Consulter le détail de la stratégie vaccinale de l'Agence Régionale de Santé](#)

Rappel : Enquête publique sur le projet d'élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Notre Dame de l'Osier du 3 mai 2021 au 3 juin 2021 inclus.

Le président du tribunal administratif a désigné Mme Marie France BACUVIER en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté en mairie ou sur le site de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, Madame le commissaire-enquêteur recevra les observations du public en mairie, les jours et heures suivants, sur rendez-vous :

- **Le 7 mai : de 10h à 13h**
- **Le 15 mai : de 10h à 13h**
- **Le 3 juin : de 14h à 17h**

Il sera possible de prendre rendez-vous avec Madame le commissaire-enquêteur en appelant le secrétariat de mairie, pendant les horaires habituels d'ouverture du secrétariat.

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie, ou par voie électronique à l'adresse suivante : plu.ndo@orange.fr

Rappel : Présentation de l'enquête sur les besoins sociaux

Le mois dernier, dans le cadre d'une enquête sur l'identification des besoins sociaux dans le village, vous avez reçu un questionnaire papier à remplir en tant qu'habitant du village. Dans un premier temps, le questionnaire vise à recueillir les besoins sociaux actuels des habitants et habitantes de l'Osier. L'objectif est d'apporter des pistes de réflexion quant aux besoins des habitants afin d'y répondre au mieux. Le questionnaire sera suivi d'entretiens avec les habitants qui le souhaitent. Ces entretiens permettront d'approfondir les différents thèmes du questionnaire et se feront sur la base du volontariat. Cette enquête est réalisée par une étudiante stagiaire en première année de master "Villes, territoires et solidarités" en lien avec la mairie de l'Osier et l'équipe de Tero Loko.

Le questionnaire est disponible en format papier (une fois rempli, à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie) ou au format numérique sur le site de la mairie de l'Osier : <http://www.notre-dame-losier.fr/>

Ce questionnaire était à rapporter avant le 30 avril. Il a fait l'objet d'un travail conséquent de la part de l'étudiante en master qui l'a élaboré. Nous vous proposons de reculer la date de retour au 15 mai, afin de recueillir davantage de réponses. Merci d'avance ! Rappel : temps nécessaire pour répondre à toutes les questions : 10 minutes.

Au conseil municipal du 23 mars 2021

•1) Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion de la commune Le compte administratif 2020 de la commune s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	324 100,69 €
Recettes	378 494,30 €
Résultat de l'exercice	54 393,61 €
Résultat antérieur reporté	200 102,15 €
Résultat antérieur reporté lotissement	23 529,21 €
Résultat de clôture	278 024,97 €

Section d'investissement

Dépenses	300 741,79 €
Recettes	223 923,39 €
Résultat de l'exercice	- 76 818,40 €
Résultat antérieur reporté	- 60 408,58 €
Résultat antérieur reporté lotissement	- 17 889,95 €
Résultat de clôture	- 155 116,93 €

Résultat global : 122 908,04 €

Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 du budget de la commune.

En présence du maire, le conseil examine le compte de gestion 2020 de la commune établi la trésorerie de Vinay. Après avoir constaté que les écritures du compte administratif 2020 et celles du compte de gestion sont identiques, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 dressé par le trésorier de Vinay.

Le maire rappelle ensuite qu'il convient d'affecter le résultat de clôture de 278 024,97 € de la section de fonctionnement. Il propose d'affecter 155 116,93 € à la section d'investissement et de reporter 122 908,04 € en fonctionnement.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition d'affectation du résultat de fonctionnement.

2) Devis étude de sol basilique

Dans le cadre de la restauration de la basilique il est nécessaire d'effectuer une étude géotechnique pour examiner les fondations de l'édifice et déterminer l'origine des désordres et les éventuels confortements à envisager.

Le maire présente pour cette mission les devis des bureaux d'études EGSOL d'un montant de 6 072 € HT et KAENA d'un montant de 8 310 € HT.

Le conseil décide de retenir la proposition de EGSOL d'un montant de 6 072 € HT.

3) Devis remplacement moteurs volets roulants mairie

Acceptation du devis de l'entreprise de menuiserie ROUSSET d'un montant de 1 350 € HT pour le remplacement de 3 moteurs des volets roulants de la mairie.

4) Devis formation CACES et habilitation électrique

Le maire propose d'inscrire les 2 agents techniques de la commune à une formation habilitation électrique auprès de la société AFORSE de Saint Just de Claix pour un montant total de 787,20 € TTC.

Il propose également l'inscription pour un agent à la formation engins de chantier (mini pelle) auprès de la même société pour un montant de 1 162,80 € TTC.

Le conseil est favorable à ces propositions de formations.

5) Questions diverses

•Réfèrent Plan Climat Air Energie Territorial

La communauté de communes élabore son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour :
Limiter l'impact du territoire sur le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts des changements climatiques qui ne pourront pas être évités.

Développer les énergies renouvelables et améliorer la qualité de l'air.

Ce Plan Climat Air Energie Territorial a vocation à mobiliser et impliquer tous les acteurs du territoire (élus, acteurs socio-économiques, citoyens, associations...) sur les orientations à prendre et les actions à conduire pour réussir cette transition.

Pour coordonner les réflexions et les actions avec l'ensemble des communes, la communauté de communes propose à chaque commune de désigner un référent pour ce plan.

Le conseil désigne Isalia CROSSON-PETMEZAKIS et Chloé MARTIN en suppléante comme référentes de la commune au Plan Climat Air Energie Territorial.

•Convention avec Espace Nature Isère

Accord du conseil pour le renouvellement pour une durée de 3 ans de la convention entre la commune et Espace Nature Isère sur la mise à disposition et la gestion du jardin pédagogique de Bon Rencontre.

Le conseil est également favorable à la signature d'une convention annuelle entre la commune, Espace Nature Isère et l'IME Ginkgobiloba de Vinay par laquelle Espace Nature Isère confie une parcelle de ce jardin à l'IME pour permettre des activités de jardinage à des enfants en situation de handicap.

•Approbation d'une actualisation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté

Le conseil est favorable à la proposition de la communauté de communes de procéder à une actualisation de ses statuts pour pouvoir poursuivre ses interventions en matière de promotion et de prévention santé et notamment la coordination d'un réseau territorial de promotion de la santé (animation groupe COVID 19), l'élaboration d'un contrat local de santé et la possibilité de nouvelles créations de maison de santé sur le territoire intercommunal.

•Délibération pour enquête publique conjointe

Le conseil est favorable à la proposition du maire de procéder à une enquête publique unique et conjointe avec la communauté de communes portant à la fois sur plan local d'urbanisme (PLU) compétence de la commune, et sur le projet de zonage d'assainissement compétence de la communauté de communes

Au conseil municipal du 6 avril 2021

1) Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2021 les taux des différentes taxes (foncière sur le bâti – foncière sur le non bâti). Il propose pour cette année encore, de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir pour l'année 2021 les taux d'imposition appliqués en 2020 soit :

- taxe foncière sur le bâti	18,39 %
- taxe foncière sur le non bâti	53,65 %

A noter cependant que pour 2021 le taux communal de la taxe foncière sur le bâti s'élèvera à 34,29 % car s'ajoute au taux initial de 18,39 %, 15,90 % jusqu'à là perçu par le Département et destiné à compenser pour les communes la suppression de la taxe d'habitation.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

2) Vote du budget de la commune

- Budget primitif 2021

Section de fonctionnement

Dépenses et Recettes de 539 496 €

Les postes de dépenses s'établissent ainsi :

- charges à caractère générales :	100 450 €
- charges de personnel :	152 780 €
- frais divers de gestion :	112 450 €
- intérêts de la dette :	22 000 €
- virement à l'investissement :	151 816 €

Les principales recettes :

- dotations et attributions Etat et Département :	202 700 €
- impôts :	141 300 €
- excédent 2020 :	122 908 €
- remboursement divers concernant les contrats de Chloé Giroud et Julien Gentil	36 475 €
- revenus des locations :	18 700 €
- remboursement syndicat scolaire	9 200 €

Section d'investissement

Dépenses et Recettes de 350 243 €

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- le déficit de clôture 2020 de la section investissement : 155 117 €
- le remboursement du capital : 63 550 €
- le raccordement de l'école à la chaufferie bois : 35 000 €
- travaux sur bâtiments : 30 000 €
- les travaux de la basilique : 20 000 €
- frais d'études pour cimetière et lotissement communal : 25 000 €
- le reste à financer pour l'élaboration du PLU : 5 000 €
- travaux sur voiries : 5 000 €

Les principales recettes :

- subventions du Département : 29 200 €
- virement de la section de fonctionnement : 151 816 €
- affectation de résultat : 155 117 €
- remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les travaux effectués en 2019 : 10 110 €
- recette taxe d'aménagement : 4 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2021 de la commune.

3) Questions diverses

- **Mise en place de la Saisine par Voie Electronique (SVE) appliquée aux demandes d'autorisations d'urbanisme.**

Acceptation de l'installation du module SVE de la Société SIRAP, en lien avec la communauté de communes qui instruit les demandes d'autorisations d'urbanisme, pour permettre une saisine de la commune par voie dématérialisée en matière d'urbanisme.

- **Subventions associations**

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer pour l'année 2021 les subventions suivantes aux associations :

- ACCA	230,00 €
- AFIPAEIM	150,00 €
- Espace Nature Isère	180,00 €
- Amicale.com	780,00 €
- Coopérative scolaire	400,00 €
- CCAS	6000,00 €

Le conseil accepte l'attribution de ces subventions aux associations.

- **Demande subvention au département**

Dans le cadre du plan écoles proposé par le Département, la commune peut bénéficier d'une subvention de 60 % pour des travaux d'investissement sur les écoles. Le maire propose de faire une demande de subvention auprès du Département sur la participation de la commune à l'investissement des travaux de raccordement de l'école à la chaufferie bois qui s'élève à 34 400 € HT.

Le conseil autorise le maire à faire cette demande auprès du Département.

L'Osier En Transition

Appel à contributions

Cette page, lancée au début de l'année, est pensée comme un espace de partage de nos initiatives, individuelles et collectives, pour permettre à chacun d'accomplir des petits pas en matière d'écologie et de protection de notre environnement commun. C'est aussi l'occasion de mettre en lien les habitants qui partagent ces préoccupations et ont envie d'agir collectivement dans ce sens. Dans un contexte où l'organisation d'événements reste délicate, c'est une façon de témoigner de nos actions, et de s'inspirer mutuellement.

N'hésitez pas à vous saisir de cette page, à proposer des articles, ou des thèmes de réflexion. Vous pouvez envoyer vos messages et photos à l'adresse de la mairie : ndomairie@wanadoo.fr



Atelier auto-réparation de vélo

Vendredi 2 avril a eu lieu le tout premier atelier d'auto-réparation de vélo !!!

Traiter naturellement son jardin

En mai, le jardin se remplit de vie, mais certaines formes de cette vie font moins plaisir que d'autres : invasion d'insectes, champignons et parasites limitent les récoltes, et peuvent même venir à bout de certains plants.

Avant de penser à traiter, il est intéressant de se pencher sur les auxiliaires du jardin, ces plantes qui « se sacrifient » ou attirent les prédateurs des insectes indésirés. Achillée millefeuille, basilic, bourrache, œillets, capucines, tanaisie, moutarde, lin bleu.... Non seulement ces plantes participent à la lutte biologique, mais en plus, elles enchanteront votre jardin par leurs couleurs variées.

En complément, pourquoi ne pas tester les préparations naturelles peu préoccupantes, ces préparations à base de plantes communes, réputées pour aider à limiter la pression des insectes et des champignons ? Décoction de prêle, purin d'ortie et de consoude, macération d'ail.... Chaque plante à ses vertus, et elles sont pour la plupart très faciles à trouver (ou faire pousser) dans notre village ou aux alentours. Internet regorge de recettes, dont voici les plus célèbres :

- purin d'ortie ou de consoude (fertilisants et répulsifs) : 1 kg de feuilles fraîches, 10l d'eau de pluie (de préférence), laisser macérer deux semaines environ en remuant régulièrement, filtrer lorsqu'il n'y a plus de petites bulles (fin de la fermentation), diluer à 10 %.
- décoction de prêle (antifongique : mildiou, cloque, rouille, oïdium, tavelure) : 1kg de feuilles fraîches, 10l d'eau de pluie, faire frémir 45 à 60mn, filtrer, diluer à 10 %.
- macération d'ail : 1kg d'ail hâché grossièrement, 15 cl d'huile, laisser reposer une nuit, ajouter 6l d'eau de pluie, laisser macérer 4-5 jours, filtrer, diluer à 10 %.

Des chips zéro déchet

L'été approche et avec lui, la multiplication des apéros... Pour ne pas vous faire envahir par les paquets de chips en plastique, il existe une alternative originale : la transformation de vos épluchures de légumes... et même de fruits ! Bien sûr, c'est mieux avec des aliments pas ou peu traités, car la plupart des résidus de pesticides se retrouvent dans les épluchures.

L'étape du nettoyage est évidemment primordiale : brosse à légumes, bain d'eau vinaigrée si besoin.... Le croustillant ne doit venir que de la cuisson, pas des résidus de terre !

Pour des chips salées, mélangez vos épluchures (carottes, pommes de terre, betteraves, navets, topinambours...) avec de l'huile de tournesol ou d'olive. Assaisonnez les bien, selon votre goût : sel, poivre, épices (curry, safran, paprika, piment d'espelette....), ail....

Étalez-les bien sur une plaque ou dans un plat recouvert de papier sulfurisé, ou huilé. Mettez au four 10/15mn, et laissez refroidir pour obtenir le croustillant espéré.

Dans la variante sucrée, mélangez vos épluchures de fruits avec du beurre et du sucre ou de la cassonade.

Un Plan Climat Air Énergie À l'échelle du territoire

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté s'est engagée dans plusieurs démarches pour entreprendre la transition de notre territoire. C'est notamment le cas du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un projet de développement durable obligatoire pour notre collectivité.

Trois grands objectifs orientent la réflexion autour de ce plan : réduire les consommations d'énergie, augmenter la production d'énergies renouvelables, et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Un diagnostic de territoire préalable a été établi, et montre par exemple que :

- sur la totalité des émissions de gaz à effet de serre générés sur le territoire, 34% proviennent directement de nos activités domestiques, nous avons donc les moyens de progresser.
- d'ici la fin du siècle, le territoire devrait connaître une hausse des températures de +2 à +5°C et environ -15% de précipitations annuelles, ce qui nous demandera une forte capacité d'adaptation, notamment en agriculture.

- les énergies renouvelables produites sur le territoire représentent déjà 22% de notre consommation (nous bénéficions de plusieurs centrales hydro-électriques), mais leur potentiel de développement est encore très grand.

Le PCAET devra permettre à notre territoire de se mettre en conformité avec les objectifs ambitieux fixés aux niveaux national et régional pour 2030.

LIEU D'ECOUTE

Passerelle santé

- Accueil tout public, avec ou sans rendez-vous,
- Entretien en présentiel avec un psychologue,
- Les mercredis et les jeudis après-midi,
- Gratuit. Confidentiel. Libre d'accès.

Ligne d'écoute - Reste en place

Pour répondre aux interrogations et soutenir les habitants du territoire en cette période de crise sanitaire (angoisse, stress, isolement...)

- Pour les habitants du territoire,
- Entretien par téléphone au 04.56.33.30.20,
- Permet d'obtenir un rendez-vous avec un psychologue aux horaires d'ouverture de la Maison Intercommunale des Familles,
- Gratuit. Confidentiel. Libre d'accès.

LUNDI	}	9H00-12H00
MARDI		13H30-17H00
MERCREDI		
JEUDI		9H00-12H00 14H00-17H00
VENDREDI		9H00-12H30
ACCUEIL EN PRESENTIEL OU PAR TELEPHONE		
04.56.33.30.20		
3 Rue du Colomblér, 38160 Saint-Marcellin		

Zoom sur une permanence :



Au 1^{er} janvier 2021, Aides Information aux Victimes devient :

France Victimes Grenoble

France Victimes Grenoble accompagne toute personne qui s'estime victime et la conseille pour faire valoir ses droits.

- Pour les habitants du territoire,
- Entretiens avec un psychologue,
- Jeudi matin de 9h00 à 12h00,
- Gratuit, confidentiel, sur rendez-vous.

LES ATELIERS

Ateliers d'éveil psychomoteur

La Maison Intercommunale des familles et l'Espace de Vie Sociale MixAge Café de Saint Vêrand proposent en co-animation :

- o 3 ateliers d'éveil psychomoteur pour les enfants de 0-4 ans et leurs parents (grands-parents...)
- o Les mardis au MixAge café: 30 mars, 27 avril et 25 mai de 9h à 10h15 (possibilité de venir à 8h45 et de rester jusqu'à 11h30)

Inscription au 04.76.38.82.19 ou par mail : mixage-cafe@saint-verand-38.fr

La quinzaine parentalité

A l'occasion de la Quinzaine de la Parentalité du 1^{er} au 15 juin, deux événements seront proposés aux familles et aux professionnels concernés par le handicap.

Un temps de ciné-débat (format susceptible d'évoluer en raison de la crise sanitaire)

- o autour du documentaire « Les annonces du handicap », réalisé par Michel Szempruch.

Un temps de rencontre entre parents :

- o un temps collectif d'échange
- o des temps en individuels possibles (permanences)

Inscription par mail : inscription.mdf@smvic.fr ou au 04.56.33.30.20

D'autres actions à venir...N'hésitez pas à nous faire parvenir vos besoins en prévention santé.

Le point relais : il est ouvert à tous les professionnels souhaitant mettre en place des actions de santé.

Il vous propose : - conseil et choix d'outils pédagogiques à utiliser dans vos animations.

- Conseil et distribution de plaquettes et affiches.

LE PROJET : « Jeunes en milieu rural : en route vers la santé »

Des premières instances (comité de pilotage, groupe de travail) pour amorcer la mise en route du projet ont lieu depuis fin janvier 2021.

L'objectif général du projet est de : « Promouvoir l'accès aux soins et aux droits auprès des jeunes, dont les jeunes femmes, habitants sur les communes rurales du territoire de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté ».

Il permettra de développer des actions auprès d'un public âgé de 11 à 30 ans, en proposant notamment une première écoute accessible dans un véhicule itinérant sur le territoire, ainsi que des actions de sensibilisation en prévention et

Promotion de la santé.

Des temps auprès des professionnels seront davantage développés (ex : présentation d'outils, temps de sensibilisation, formation...).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements

Informations Finances Publiques concernant la campagne déclarative des revenus 2021

Le directeur départemental des Finances publiques de l'Isère apporte des précisions sur les modalités pratiques de déclaration des revenus et sur les canaux de contacts en cette période de crise sanitaire, afin que la majeure partie des contacts avec l'administration fiscale soient réalisés à distance.

Cette année encore, l'offre d'accueil à distance est renforcée au sein de la Direction Départementale des finances publiques de l'Isère, que ce soit par téléphone ou par messagerie.

I - Comment effectuer la déclaration ?

En déclarant en ligne si la résidence principale de l'utilisateur est équipée d'un accès Internet. Chaque contribuable dispose sur le site impots.gouv.fr d'un espace sécurisé sur lequel il peut effectuer en ligne l'essentiel de ses démarches fiscales courantes sans avoir à se déplacer : c'est l'espace « particulier » du site impots.gouv.fr. Cet espace confidentiel permet de consulter sa situation fiscale sur plusieurs années (vos avis d'imposition, vos déclarations de revenus, vos prélèvements à la source...) et d'accéder à l'ensemble des services en ligne en toute sécurité. La déclaration en ligne, comme l'ensemble des services en ligne, est accessible depuis cet espace particulier.

Déclarer en ligne :

- C'est simple : la déclaration est personnalisée en fonction des rubriques et annexes que l'utilisateur a l'habitude de remplir, des contrôles automatiques / messages d'alerte préviennent des erreurs de remplissage. Le montant de l'impôt et le montant du nouveau taux de prélèvement à la source sont calculés immédiatement.
- C'est souple : la déclaration peut être corrigée autant de fois que nécessaire jusqu'à limite de dépôt.
- C'est sécurisé : un courriel de confirmation et un accusé de réception sont disponibles à tout moment dans l'espace personnalisé du site www.impots.gouv.fr

II - Quand effectuer la déclaration ?

En Isère, la déclaration sur le site www.impots.gouv.fr est ouverte du 8 avril au 1^{er} juin.

Si la résidence principale de l'utilisateur est équipée d'un accès internet, la déclaration de revenus doit être réalisée par internet. Toutefois, si celui-ci estime ne pas être en mesure de le faire, il peut continuer à utiliser une déclaration papier.

Les déclarations papier devront être déposées avant le 20 mai 2021.

III – Besoin d'aide pour remplir la déclaration ?

Plusieurs moyens sont disponibles pour trouver directement et rapidement les réponses aux principales questions concernant la déclaration de revenus, ou bien pour entrer en contact à distance avec l'administration fiscale :

- Le site internet www.impots.gouv.fr. L'utilisateur peut y consulter et télécharger les imprimés utiles, et une documentation complète (brochures, notices explicatives...) permettant d'obtenir une réponse immédiate à la plupart des questions. Il est également possible d'effectuer une simulation du calcul de l'impôt.
- La messagerie sécurisée de l'espace particulier du site www.impots.gouv.fr. Après s'être identifié, il est possible de poser, de manière sécurisée, toutes les questions par mail et obtenir une réponse rapide et précise.
- L'accueil sur rendez-vous : possibilité de prise de rendez-vous avec un agent de son centre des finances publiques sur le site www.impots.gouv.fr (rubrique « contact »). L'utilisateur sera alors rappelé à l'horaire prévu pour le rendez-vous et les réponses ou les explications nécessaires lui seront apportées.
- Le téléphone : le centre d'appel national est accessible en composant le 0 809 401 401 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h30 à 19h.
Le centre de renseignements téléphoniques de l'Isère : 04 57 93 94 10 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- L'accueil physique : Le service des Impôts des particuliers de Saint Marcellin est ouvert les mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45. Compte tenu des contraintes sanitaires nous ne pouvons pas vous garantir que vous pourrez être reçu.

Un rappel : la déclaration automatique

Depuis plus de 10 ans, l'administration fiscale pré-remplit la déclaration de revenus des informations dont elle a connaissance (charges de famille, montant des salaires, retraites, indemnités, allocations chômage...). Depuis l'année dernière, avec l'arrivée de la déclaration automatique, une nouvelle étape a été franchie pour simplifier la vie des usagers, en proposant à certains foyers fiscaux de seulement vérifier les informations pré-remplies dont dispose l'administration fiscale.

Si ces informations sont justes, ces usagers n'ont plus rien à faire !

La déclaration de revenus pré-remplie sera automatiquement prise en compte sans action particulière de leur part (pas de dépôt, pas de validation, pas de signature). Elle servira à l'établissement de l'avis d'imposition. Si par contre, les informations pré-remplies doivent être complétées ou modifiées, la déclaration devra alors être validée et signée par l'utilisateur après modification dans les conditions habituelles. Les usagers éligibles à la déclaration automatique sont auparavant informés par la DGFiP (par courrier ou courriel) et une mention spécifique est indiquée sur la déclaration.

Job dating multimétiers et Alternance



La Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère et le Point Relais Pôle Emploi de Saint Marcellin organisent une opération JOBDATING.

Jeunes, adultes demandeurs d'emploi, salariés, vous cherchez un emploi ou un contrat en alternance, venez rencontrer les employeurs du territoire pour des entretiens rapides et ciblés, de nombreuses offres en CDI, CDD, ALTERNANCE.

Jeudi 20 mai 2021 de 9h00 à 13h00 sur inscription au 9 rue du Colombier à St Marcellin **muni de votre CV.**

Nouvelle formule : Merci de réserver votre créneau horaire dès le 10 mai 2021 au 04 76 38 83 43

Pour tous renseignements :

MISSION LOCALE - réseau pour l'emploi des 16-25 ans 9 rue du Colombier 38160 Saint Marcellin

04 76 38 83 42 ou sur les pages Facebook et Instagram de la Mission Locale

Marche aux fleurs et aux plants de légumes du Sou des écoles de Vatilieu, Ndo et Chantesse



JEUDI 06 MAI et MERCREDI 12 MAI
Sur le marché de Vatilieu de 17h à 19h.

Cette année le sou des écoles de Vatilieu, NDO, et Chantesse vous propose un marché aux fleurs qui se déroulera sur le marché de Vatilieu.

De nombreux plants de légumes ainsi que des fleurs vous seront proposés. Alors n'hésitez pas à nous rejoindre de 17h à 19h, où les bénévoles de l'association ainsi que Joël notre pépiniériste se feront une joie de vous accueillir.

Le coin du marché

Le producteur du mois : l'EARL Les Blaches

Pour Dominique Grève, cultiver la vie est un don qui s'acquiert à force de patience, de volonté, et d'humilité. Paysan dans l'âme, il a fait le choix des circuits courts il y a une dizaine d'années. Sur sa ferme de 40ha, il cultive du blé, pour la panification, du millet pour l'alimentation des volailles, du soja pour la transformation en desserts, des pommes de terre et du tournesol pour l'huile. Le tout en bio, depuis 1998.

Après plusieurs années passées à élever des poulets de chair, dans un système qui ne lui convenait plus, il bascule vers la production d'œufs (entre 3 000 et 3 500 par jour) et commence à livrer les Jardins de Cocagne de Saint-Marcel-Lès-Valence et Peyrins. Aujourd'hui, il compte une cinquantaine de clients, livrés toute l'année, à une heure de route maximum de la ferme.

C'est également lui qui a été retenu tout récemment pour fournir la farine qui sert à la boulangerie de Tero Loko.

Le légume du mois : les épinards

Réputé – à tort – pour sa teneur exceptionnelle en fer, le légume préféré de Popeye n'en est pas moins excellent ! Mais d'où vient sa légende ?

Il semblerait qu'elle soit née d'une succession d'erreurs scientifiques : un nutritionniste allemand qui écrit 27mg de fer pour 100g au lieu de 2,7mg, un chercheur qui mélange taux de fer dans les épinards secs et frais, et le mythe est scellé !

Les recettes de Tero Loko



Fatayers Chaussons libanais aux épinards



40' Temps de préparation

20' Temps de cuisson

Ingrédients

- 500g d'épinards frais
- 1 oignon
- le jus d'1 citron
- 1 cuillère à soupe de pignon de pin
- 1 cuillère à café de sumac (épice libanaise, peut être remplacé par du vinaigre)
- 4 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 pâte brisée (si vous la faite maison remplacer le beurre par l'huile d'olive !)
- sel et poivre



Groupe habitants / producteurs

Le **11 mai à 14h30**, dans la salle de réunion de Bon Rencontre : c'est la date et le lieu de la prochaine réunion du **groupe habitants / producteurs pour le développement du marché**.

Pour rappel ce groupe a démarré en février dernier, il a pour but de faire vivre le marché (communication, ouverture à d'autres producteurs, animations, etc).

Pour faciliter l'organisation, merci de vous inscrire : contact@teroloko.com 09 73 21 18 38.

Le sujet vous intéresse, vous avez des remarques, des idées, des suggestions, vous ne pouvez pas être présent-e le 11 mai ? Contactez-nous !

Mardi 4 mai c'est le 1^{er} Mardi du mois, celui où le marché s'agrandit avec encore plus de producteurs !

1 Mélanger les épinards coupés très fins, l'oignon finement haché et le sel. Laisser reposer au moins une demi-heure.

2 Ajouter l'huile d'olive, le jus de citron, le sumac, et les pignons et mélanger généreusement pour imprégner les épinards. Laisser à nouveau reposer un moment.

3 Découper des ronds de pâte à l'aide d'un bol à bords fins (env. 10 cm de diamètre).

4 Placer au centre 1 cuillère à soupe d'épinards, et former des triangles en repliant les bords.

5 Enfourner sur une plaque à 180°C (th.6) pendant 20mn environ.

NOTRE DAME DE L'OSIER

40 PROMENADE DE LA CHAPELLE
PRÉAU DU JARDIN BON-RENCONTRE

MARCHÉ DE PRODUCTEURS

TOUS LES MARDIS

LÉGUMES
PAIN
ŒUFS
BOCAUX

17H30 – 19H

TOUS LES 1^{ERS} MARDIS DU MOIS :
LE MARCHÉ S'AGRANDIT, AVEC
ENCORE PLUS DE PRODUCTEURS !

HERBORISTE
BIÈRES
FROMAGE
NOIX
FRUITS
PLATS CUISINÉS
BONNE CAGNOLLE
MASSAGES & MAGNÉTISME



INFOS : 09 73 21 18 38 – CONTACT@TEROLOKO.COM

[f OSIER L'ACCUEIL](https://www.facebook.com/OSIER.L'ACCUEIL)

Le coin de Tero Loko

Tero Loko s'engage dans la lutte contre la précarité alimentaire

Dans un contexte où la précarité s'accélère à tous points de vue, Tero Loko souhaite s'engager dans la lutte contre la précarité alimentaire sur les territoires Sud-Grésivaudan et Pays Voironnais Sud-Ouest (territoires sur lesquels le projet est implanté). Depuis mars 2019, en tant que jardin de Cocagne, Tero Loko participe au programme « Paniers Solidaires » impulsé par le Réseau Cocagne, et touche aujourd'hui 40 foyers. L'objectif de ce programme est de favoriser l'accessibilité économique de produits bio & locaux, et d'encourager l'autonomie alimentaire tout en réalisant des actions créatrices de lien social.

Les abonnements paniers solidaires sont à prix réduits, pour permettre aux personnes ayant un coefficient familial inférieur à 900€, de pouvoir avoir accès à des produits frais et de qualité, tout en participant financièrement comme les autres adhérents. Les paniers sont cofinancés par le Réseau Cocagne, Emmaüs, la CAF, la MSA et les adhérents paniers.

Pour développer ce programme Paniers Solidaires et travailler sur sa pérennité, un poste à mi-temps a été créé.

Les objectifs de cette création de poste sont multiples :

- Développer des outils de communication ;
- Développer des partenariats locaux (partenariats sociaux, partenariats financiers, partenariats opérationnels) ;
- Développer des ateliers et des outils d'accompagnement autour du bien vivre-alimentaire (ateliers cuisine, ateliers santé-nutrition et ateliers du jardin à l'assiette) ;
- Faire un état des lieux des acteurs qui se mobilisent autour de la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire.

Tous les ateliers proposés dans le cadre du programme sont aussi ouverts à tous et toutes (habitants du territoire, adhérents de Tero Loko, etc.), rendez-vous sur l'agenda de notre site internet <http://teroloko.com/> !



OFFRES DE POSTE

1 mission de service civique (8 mois) & 1 poste d'accompagnateur.rice à l'insertion professionnelle (remplacement pour congé mat' – 8 mois)

Tu as entre 16 et 25 ans, l'envie de vivre une expérience professionnelle qui a du sens tout en étant accompagn.e à mûrir la suite de ton parcours pro, voici une mission de service civique qui te tend les bras. N'hésite pas à postuler avec le lien suivant : <https://www.teroloko.com/rejoins-lequipe/>

N'hésitez pas non plus à diffuser cette information à des jeunes qui pourraient être intéressés autour de vous.

Et tous les détails de l'offre de poste d'accompagnateur.ice à l'insertion professionnelle sont accessibles à partir de ce lien <https://www.teroloko.com/rejoins-lequipe/>
Là aussi, n'hésitez pas à diffuser !

Une expo photo éphémère

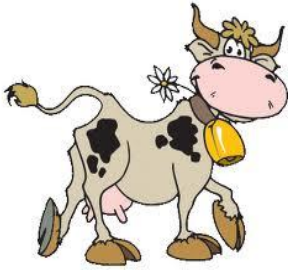
" L'exposition photo/récit « Entre ici et là-bas, Ali... » est proposée par Forum réfugiés, elle sera en libre accès dans le respect des règles sanitaires, seulement le mardi 4 mai de 17h30-19h en extérieur.

Forum réfugiés-Cosi est une association œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'état de droit depuis 1982. L'association souhaite sensibiliser les publics sur les personnes en situation d'exil forcé.

L'exposition photo/récit « Entre ici et là-bas, Ali ... » offre à la fois un témoignage vécu et donne l'occasion d'ouvrir le débat, de questionner les préjugés et d'échanger sur les questions liées aux conditions d'accueil des réfugiés.

À partir des photos issues de son portable, nous remontons le fil de l'exil d'Ali, de l'agglomération lyonnaise jusqu'à son Afghanistan d'origine, en passant par la jungle de Calais, la route des Balkans et l'Asie mineure."





Ferme de Bergerandière

Viande de veau de lait

Nouveau, colis découverte de 10 kg

12€ le kg découpe soignée par artisan boucher conditionnée sous vide.

Possibilité également par ¼ de veau (25 à 30kg de viande) 11 € le kg

Prochaine disponibilité le mercredi 26 mai.

Commande : alex.brichet-billet@wanadoo.fr
06.71.71.83.00

Objets trouvés

- Une télécommande peut-être de portail, a été trouvée à côté du Lien, à récupérer en mairie.
- Une paire de lunettes est à réclamer en mairie.

Brèves

• **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'articles pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 27 Mai 2021** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Le coin des annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

Offres de postes

➤ **Offre de recrutement de la communauté de communes pour un poste d'assistante de direction.**

CDD de 6 mois à temps plein (35 h) à pourvoir au 1^{er} juin 2021.

Plus de détails et d'informations concernant ce poste sur le site : emploi-territorial.fr Le numéro de l'offre : 038210400269422

Les candidatures (lettre de motivation, CV) sont à adresser avant le **21/05/2021**
à recrutement@smvic.fr

➤ **Offres d'emploi de la mairie de Vinay**

- Un(e) responsable du service Affaires scolaires et entretien

La mairie de Vinay compte 4 300 habitants et recherche un(e) responsable pour le service des affaires scolaires et de l'entretien des bâtiments.
Temps complet

Particularités : avoir une formation diplômante de l'enfance, de la jeunesse permettant d'exercer la responsabilité d'une structure périscolaire (minimum BPJEPS)

Candidature à adresser à : Monsieur Le Maire de Vinay – 7 Place de l'Hôtel de Ville – 38470 VINAY
ou à mairie@vinay.fr.

• Date limite de candidature : **le 30 mai 2021**

- Un(e) gestionnaire Ressources Humaines

Grade : Adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe ou rédacteur.
Temps de travail : 35h.

Candidature à adresser à : Monsieur Le Maire de Vinay – 7 Place de l'Hôtel de Ville – 38470 VINAY ou
à mairie@vinay.fr.

• Date limite de candidature : **le 30 mai 2021**

Pour ces 2 offres d'emploi : détails et informations concernant ce poste à consulter sur le site de la mairie de Vinay vinay.fr rubrique ma mairie en direct offres d'emploi.

➤ **Offre de recrutement en vue de la distribution des courriers dans le cadre des élections régionales**

Nous recherchons pour notre client, entreprise spécialisée dans la distribution d'imprimés publicitaires, un distributeur H/F

35 heures / semaine du 18 Mai au 3 Juin

Permis B et véhicule personnel obligatoires

Contact et informations supplémentaires sur le flyer ci-contre

ENTRE LE
18 MAI
ET LE
26 JUIN

Gojob
recrute

Distribution
massive de courriers
dans votre ville
et alentours

Plusieurs milliers de
jobs à saisir

Postulez sur
www.gojob.com
ou envoyez
GOJOB au 32 321
par **SMS+**
(gratuit + prix d'un SMS)